

Le Pays d'Enhaut vaudois et ses vieillards

Autor(en): **Eindiguer, M. A.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Pro Senectute : schweizerische Zeitschrift für Altersfürsorge, Alterspflege und Altersversicherung**

Band (Jahr): **15 (1937)**

Heft 2

PDF erstellt am: **14.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-722309>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Pays d'Enhaut vaudois et ses vieillards.

La situation générale de la contrée, dans laquelle vivent les vieillards, a des répercussions marquées dans l'existence de ceux-ci. Cette vérité, valable un peu partout, l'est, de façon très particulière, pour le Pays d'Enhaut vaudois. C'est que, dans cette région, les traditions ancestrales sont restées fortement enracinées et l'esprit de famille est encore singulièrement vivant.

A part de rares exceptions, la vieille mère ou le vieux père demeure avec ses enfants et petits-enfants. Bien plus: comme chacun possède, d'ordinaire, le modeste chalet, dans lequel il vit, c'est l'aïeul qui est, jusqu'à sa mort, le propriétaire de la maison, où s'abritent et que réparent ses descendants. Les années passent, sans diminuer beaucoup l'autorité du vieillard. Il est consulté chaque fois qu'une affaire importante est conclue. Il exprime ses avis quant à l'éducation des enfants, l'achat ou la vente du bétail, les travaux des champs et des pâturages. Il représente le passé, un passé qui inspire le présent. Il partage les heurs et malheurs du foyer.

C'est assez dire que les difficultés récentes et actuelles, qui n'ont pas épargné notre vallée, ont apporté le trouble chez un grand nombre de nos vieillards. Il serait bien hardi, de la part d'un incompetent en ces choses, de chercher les causes du bouleversement, par lequel passent beaucoup de nos familles montagnardes. Elles ne sont pas essentiellement différentes de celles, dont les conséquences se font sentir dans tous les domaines de la vie privée et publique, aussi bien à l'étranger que chez nous. Il y a le déséquilibre, que la guerre 1914—1918 a apporté dans les endroits les moins exposés en apparence à ses atteintes, la prospérité factice, qu'à fait naître, à un moment donné, l'amélioration du marché du bétail et du commerce des produits laitiers, la crise hôtelière, à laquelle le chef-lieu du district a été très sensible.

Il y a les prêts, peut-être trop volontiers accordés par les banques, la pratique inconsidérée du cautionnement. C'est à ce dernier, que l'on doit peut-être, en grande partie, la ruine de plus d'une famille jadis aisée. En d'autres termes, il n'est pas exagéré de dire qu'il s'est produit, depuis un certain nombre d'années, un appauvrissement assez général, dont la population terrienne a été la première victime.

Dans ces conditions, les œuvres en faveur de la vieillesse sont appréciées à leur juste valeur. Bien plus que l'hospitalisation dans des établissements dûs à l'initiative privée ou publique, l'assistance à domicile répond aux besoins matériels et aux affinités sentimentales de ceux que ni leur travail, ni leurs économies, ni les efforts de leur parenté ne parviennent à faire vivre. A ce point de vue, il convient de signaler, tout naturellement, l'œuvre de „Pour la Vieillesse“, dont les versements se sont élevés, en 1936, à environ trois mille francs et dont les secours sont distribués dans quantité de maisons disséminées au fond de la vallée ou sur les pentes des montagnes.

L'institution cantonale en faveur des vieillards infirmes et incurables poursuit, en tant qu'organisme officiel de l'Etat et par le ministère des pasteurs, son action bienfaisante. Enfin, depuis quelques années, l'aide fédérale est venue soutenir un effort, dont la nécessité ne saurait être niée.

A ceci, il faut ajouter deux œuvres particulières au Pays d'Enhaut. C'est, d'abord, l'Œuvre de secours pour vieillards et incurables, — anciennement Asile des Vieillards, — à Château d'Oex. Fondée à la fin du siècle passé, grâce à un legs, cette œuvre, de caractère privé, gère un capital d'une vingtaine de mille francs. Elle en distribue les intérêts ainsi que les sommes, qui lui sont réparties sur le produit d'une vente de bienfaisance, sous forme de modestes mais utiles allocations à une

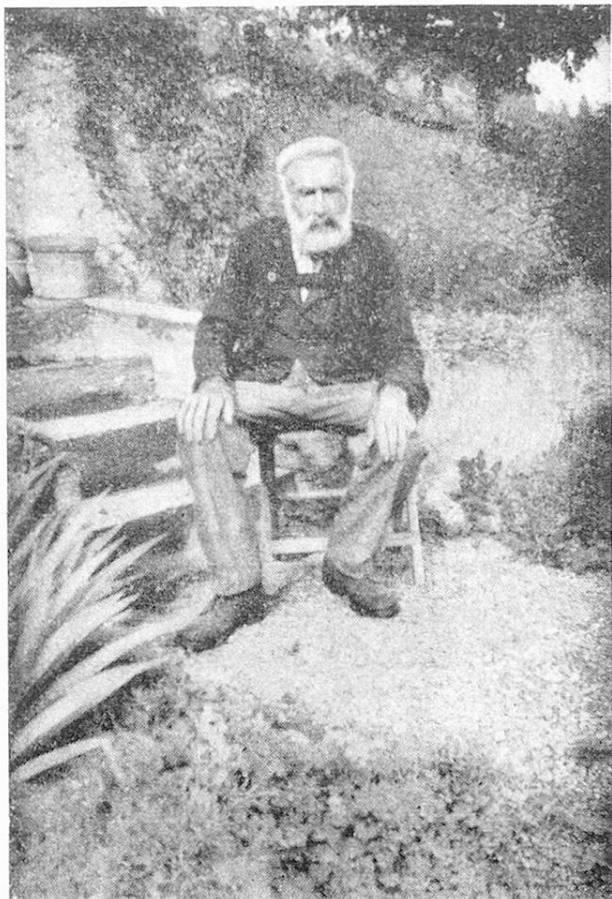
vingtaine de vieillards méritants, sans considération d'âge, ni de sexe.

La seconde institution a son siège à Rougemont. C'est l'Hôpital des Bourgeois, dont l'origine remonte certainement à la fin du 18^e siècle. Sous la surveillance de la Municipalité, sept à quatorze vieillards hommes, originaires de la commune, sont nourris, vêtus et logés dans un bâtiment simple mais suffisamment confortable, dont l'entretien incombe à la Bourse des Pauvres et, en cas de déficit, à la Bourse communale.

On peut se demander s'il ne faudrait pas envisager l'établissement d'un Asile de Vieillards, tel qu'il s'en trouve dans les autres arrondissements ecclésiastiques. Il semble bien que, sans risque de se tromper, il faut répondre négativement. Diverses remarques, que nous avons faites plus haut, suffisent en effet à montrer l'attachement que le vieillard conserve pour son foyer, pour sa maison. Il n'est pas exagéré de dire que le séjour dans un asile est considéré comme une mesure extrême et, parfois même, comme la preuve d'un abandon. On désire vivre et mourir chez soi. Si l'on tient compte, pour les isolés, de l'action paroissiale et des traditions d'une heureuse solidarité, il faut admettre la réponse satisfaisante qu'est, pour les besoins de notre contrée, le système de l'assistance à domicile, dont les bienfaits ne se comptent plus.

En terminant, il n'est peut-être pas superflu de montrer, par un exemple, les difficultés, que rencontre le montagnard vaudois, et la lourde menace, que fait peser sur lui la vieillesse. Monsieur L. est né dans un chalet très à l'écart. C'est là qu'il a passé sa jeunesse, une jeunesse dure, où l'école et les travaux domestiques laissaient peu de place aux distractions et aux jeux.

Dès l'âge de 12 ans, il est devenu „bouèbe“, c'est-à-dire petit domestique. Dès lors, le pain n'est plus venu, qu'après avoir été gagné. C'était l'accomplissement de mille petites tâches, auxquelles ont succédé, à mesure que venaient les forces, le bûcheronnage en forêt, le fenage



Vaudois du Pays d'Enhaut,
âgé de 91 ans

des près maigres et le soin des troupeaux. Malgré des interruptions, — lorsqu'il avait du travail dans la vallée, — M. L. a passé, sur l'alpe, cinquante saisons d'été. Il n'y a que quelques années qu'il a dû renoncer à son activité et il est âgé de ... 91 ans. Peut-on espérer, du moins, que la juste récompense de cette vie laborieuse soit une vieillesse assurée? Nullement; ici encore, un appui, si

modeste soit-il, enlève des inquiétudes.

Pourtant, il y a un côté lumineux dans cette existence, c'est la foi qui demeura ferme. M. L. avait conservé, de son catéchisme, un souvenir où cette foi pouvait s'alimenter. C'est le jour de son 90^e anniversaire, qu'il nous récitait encore le très long voeu, appris à l'occasion de sa confirmation, septante-six ans auparavant. Il arrive aussi qu'il récite tout bas le psaume que son pasteur lui lit. Enfin, de temps à autre, il quitte le chalet éloigné qu'il habite, pour venir prendre la Sainte Cène. La vie de ce montagnard ne constitue-t-elle pas, par elle-même, un plaidoyer en faveur des œuvres de la vieillesse?

M. A. Eindiguer, pasteur.